

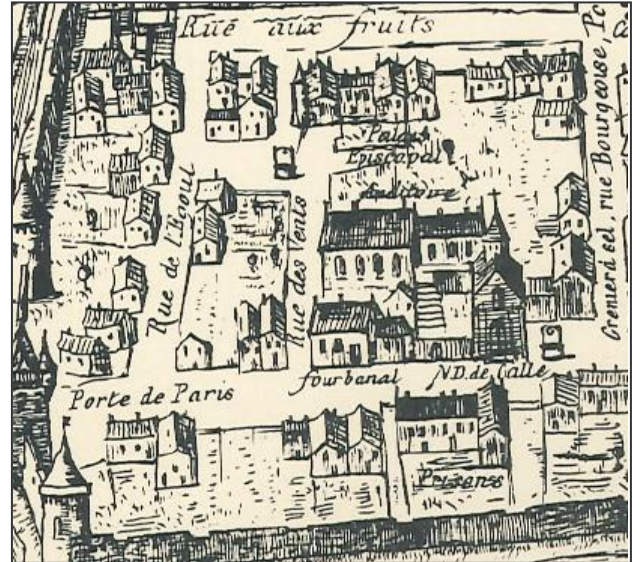


## Double peine à la prison de Cosne (1<sup>ère</sup> partie)

Seigneur spirituel et temporel de la ville de Cosne depuis le 5<sup>ème</sup> siècle (1), l'évêque d'Auxerre possédait un véritable domaine au cœur de la cité : le palais où il résidait lors de ses visites, la chapelle Notre-Dame de Galles, le four banal et la prison.

La maison d'arrêt était située presque en face de la chapelle (3). Le bâtiment bordait la rue et la cour était adossée au mur d'enceinte de la ville, toujours visible actuellement.

Le quartier épiscopal avant la Révolution, d'après une gravure d'Amédée Jullien, 1879



Vétuste, la prison était réputée pour son insalubrité. En 1805, des détenus portent même plainte auprès du tribunal de Cosne, lequel diligente le sieur Frappier pour enquêter. Celui-ci constate « *que dans presque toute la maison il y régnait, même jusque dans la chambre du concierge, un air infect occasionné par le suintement presque continuel des latrines qui sont entièrement pleines et qui suivant toute apparence n'ont pas été curées depuis longtemps.* »

Quelques jours avant cette visite, on avait dû « *faire transférer à l'hôpital deux détenus dont l'indisposition n'était occasionnée que par l'odeur infecte de la chambre où ils étaient logés et l'insalubrité de l'air qu'ils respiraient.* »



Plan de Cosne, 1764

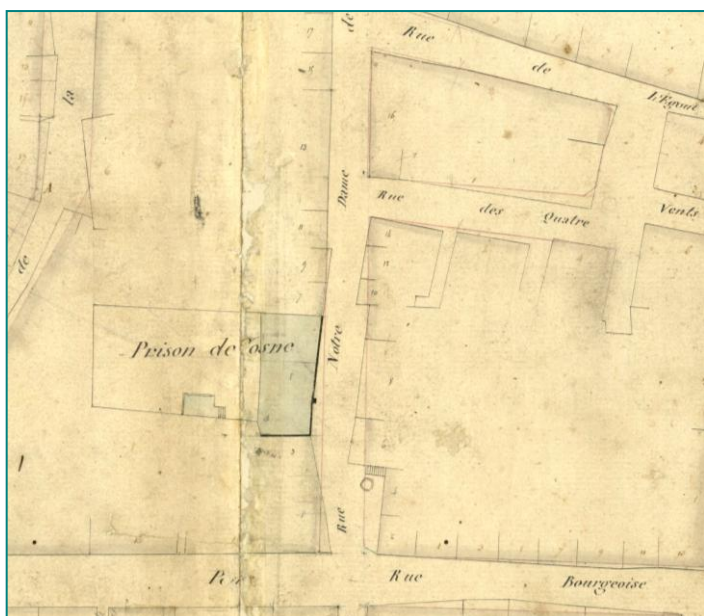
C : palais épiscopal      D : chapelle Notre-Dame de Galles      I : prison

En janvier 1806, quatre détenus meurent après avoir contracté « *une fièvre adynamique* ». Et « *trois autres languissent dans un état maladif qui fait craindre que bientôt ils n'éprouvent le même sort ; et deux autres ont été extraits pour cause de maladie et sont en ce moment gardés par la gendarmerie à l'hôtel du Cerf.* »

Informé par le concierge de la prison, le sous-préfet charge le maire de se rendre sur les lieux, accompagné du chirurgien Nicolas Moreau. Celui-ci livre une description détaillée – et édifiante – des lieux. « Cette prison consiste en trois chambres et un cachot très mal servi. Des trois chambres, l'une est au rez-de-chaussée, elle est aussi très humide et n'est aérée que par une croisée très étroite, qui ne monte jusqu'en haut du plancher. Cette chambre est habitée par le geôlier, sa femme et ses trois enfants. Elle est remplie par plusieurs lits destinés aux plus malades ou à ceux qui, détenus pour de faibles causes, donnent une légère rétribution au geôlier. »

« Des deux chambres du haut, l'une est destinée pour les hommes et l'autre pour les femmes. N'y eût-il qu'une femme détenue, les hommes sont restreints à une seule chambre qui n'est aérée que par un bout de croisée de 2 pieds carrés. Les dimensions de ce local sont au plus de 18 à 20 pieds carrés. Dans un angle sont établies des latrines, dont les émanations n'ont d'autres issues que la chambre même. »

« C'est dans cette chambre que sont entassés 20, 30, 40, jusqu'à 45 hommes, pêle-mêle, les criminels, les escrocs avec les détenus pour simple police municipale. Nulle distinction pour les militaires, fils de laboureurs, d'artisans, plus ou moins bien élevés, tous subissent l'horreur de ce séjour ténébreux. »



Après les problèmes d'insalubrité, c'est le manque de sécurité qui est pointé du doigt par l'administration pénitentiaire.

En janvier 1800, le ministre de la Marine est avisé que plusieurs marins déserteurs « se sont évadés dernièrement par la négligence du concierge et que de semblables évasions avaient déjà eu lieu quelques temps auparavant. »

Plan d'alignement, 1836

En mars 1804, un détenu profite de l'absence momentanée du gardien Raffaut pour fracturer la serrure de la porte qui donne sur le jardin et s'évader. Le gardien est blanchi, le rédacteur du procès-verbal estimant « qu'il est impossible d'avoir quelqu'un qui ait plus d'exactitude et soit plus surveillant que lui, et qu'il a beaucoup de soin des prisonniers. »

En 1810, Napoléon 1<sup>er</sup> ordonne la restauration de toutes les prisons de France, alarmé par leur encombrement, leur insalubrité et leur insuffisance. A Cosne, des devis sont établis : « les bâtiments sont assez vastes pour recevoir des distributions convenables ; il existe un jardin assez vaste qui pourrait servir de préau. »

Or, en 1816, le constat est toujours aussi accablant. Un rapport du maire expose que « la distribution des prisons de Cosne offre seulement deux chambres, l'une où les détenus sont le jour, et l'autre où ils sont la nuit. Les détenus de différents sexes et âges sont confondus, quelle que soit la nature des délits. » Pis encore, « les détenus sont constamment renfermés et privés de la libre circulation de l'air, puisqu'il n'existe qu'une seule ouverture dans chaque chambre. »



En 1850, il est envisagé de reconstruire la prison et d'acquérir la maison voisine pour son agrandissement. Les devis s'élèvent à près de 78 000 francs et le Conseil général accepte de financer les 4/5<sup>ème</sup> de la dépense. La Ville de Cosne, sollicitée, refuse d'apporter sa contribution à ce projet, qui est finalement abandonné.

L'administration départementale finit par voter la construction d'une nouvelle prison, aménagée dans l'ancien château de Cosne. La partie ouest du mur d'enceinte est démolie pour laisser la place à un bâtiment neuf.

Après le transfert des détenus en 1856, l'ancienne maison d'arrêt est vendue à Mme Rossignol moyennant le prix de 2800 francs.

La nouvelle prison au début du 20<sup>ème</sup> siècle



(1) A l'exception du château, qui était la propriété des comtes de Nevers

(2) Voir Cosnoisette de juin 2010, « Du rififi au palais épiscopal »

[http://www.mairie-cosnesurloire.fr/uploads/Vie\\_culturelle/Du-rififi-au-palais-piscopal.pdf](http://www.mairie-cosnesurloire.fr/uploads/Vie_culturelle/Du-rififi-au-palais-piscopal.pdf)

(3) Actuellement 7 rue Pasteur

#### **Sources Archives de Cosne :**

**4 I 6 – Prison de Cosne : fonctionnement, règlement, correspondance, an 8-1855**

**5 I 8 – Epidémies, 1830-1870**

**1 M 11 – Entretien et vente de la prison, 1806-1859**